

PAPILLONS ROUX

Deux petits papillons roux

Tourbillonnent, tourbillonnent

Deux petits papillons roux

Tourbillonnent dans l'air doux

Et tombe la feuille d'automne.

Louis CODET (1876-1914)



INFOS MUNICIPALES

🕒 Recensement

Les jeunes doivent se faire recenser en Mairie dans le mois qui suit leurs 16 ans. Cette démarche est obligatoire pour passer un examen, un concours ou s'inscrire au permis de conduire.

🕒 Passage de la balayeuse : Lundi 16 Octobre

Pensez à ne pas laisser vos véhicules sur la chaussée afin de faciliter son passage.

🕒 Bilan forum des associations

Le 09 septembre, le forum des associations s'est tenu au complexe sportif. Une vingtaine de celles-ci étaient présentes, tant au niveau culturel que sportif.

Différentes démonstrations ont été proposées aux visiteurs :

- karaté par le club de Ménéac,
- par les majorettes de Mohon,
- la gymnastique pour adultes,
- les danses Bretonnes et en ligne par « Activités au pays de Guilliers »,
- tests d'aptitude physique par la Fédération « Sport pour tous »
- mais aussi le badminton par notre animateur.

Cette journée s'est déroulée par un temps splendide, peut être un peu trop chaud, ce qui a pu décourager certaines personnes de se déplacer.

Merci aux présidentes et présidents d'association qui ont répondu à notre invitation, et à l'année prochaine.

🕒 Travaux de voirie

Le point à temps est une technique qui a pour objet la réparation des couches de roulement des chaussées en des points où celles-ci ont subi des dégradations de surface : nids de poules, faïençage, arrachements, etc...

La réparation de chaussée consiste en un répandage d'émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en lui redonnant de l'étanchéité et en limitant la formation des dégradations. Les réparations ne sont effectuées que sur les surfaces ponctuelles à traiter. Le rejet de gravillons en excédent est une conséquence inévitable de cette technique d'entretien. La présence de gravillons nécessite une signalisation temporaire adaptée sur la section concernée. Le PAT est indispensable pour maintenir en état les chaussées et éviter ainsi qu'elles ne se dégradent trop rapidement. Pour notre commune, l'entreprise COLAS de Loudéac a été chargée de réaliser ce PAT sur l'ensemble de la voirie communale (55 km) pour environ 50 tonnes, sur ce mois de septembre.

Kerbigot : De nombreux habitants se plaignant de la vitesse excessive dans ce village, la circulation sera dorénavant limitée à 50 km/h. Une signalétique a été mise en place par le service technique en charge de la voirie.

Merci à Yannick et Thomas pour cette réalisation.

Mairie : 02.97.74.40.15

accueil.mairie@guilliers.fr

<https://www.guilliers.fr/>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
9h00 à 12h15 – 13h30 à 17h00

Mercredi : 9h00 à 12h15

1^{er} et 3^{ème} samedi : 9h00 à 12h15**Cantine – Garderie :**

02.97.74.50.15

Assistante sociale :

02.97. 73.22.00 sur R.D.V

Bibliothèque : 02.97.74.48.32

Mercredi 15h00 à 17h00

Samedi 10h30 à 12h15

Déchèterie Les Tertres :

02.97.22.85.80

Lundi et Jeudi :

8h30 à 12h00 / 13h30 à 18h00

Samedi :

8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h30

Ploërmel Communauté :

02.97.73.20.73

Portage des repas :

02.97.93.99.92

Gendarmerie : 17**Brigade de Ploërmel :**

02.97.74.06.14

Maison Paroissiale :

02.97.74.40.66

Pharmacie :

02.56.30.56.56

Cabinet médical :

02.97.74.42.96

Cabinet kiné :

02.97.70.69.20

Ostéopathe : 07.82.94.54.97**Pompiers** : 18 ou 112**Samu** : 15**Pour les urgences** : 3237**LA POSTE :**

Du lundi au samedi

De 9h45 à 12h00

Départ courrier : 12h00

MARCHÉ : tous les mercredis matin

@ Rappel : Aidant Connect

Les secrétaires de Mairie sont habilitées à vous accompagner dans vos démarches administratives ou pour vous orienter vers les services concernés.

@ Nuisances sonores : quelques règles de bon voisinage

L'enthousiasme fait parfois oublier à certaines personnes qu'elles ont des voisins qui les entendent. Musique très forte, sono, cris, danses et chants sont sources de nuisances sonores qui peuvent nuire à la tranquillité des riverains qui habitent à proximité.

Soirée privée à votre domicile ou se retrouver entre amis pour faire la fête sont des pratiques très courantes et très encadrées qui ne nécessitent pas d'obtenir une autorisation particulière pour pouvoir être organisée.

Toutefois, pour la loi : « *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé (...)* ».



**BRUITS
de voisinage**

Tous responsables
Tous concernés

Comme la loi ne s'immisce pas dans la vie du voisinage, c'est donc aux habitants de « s'entendre » sur les volumes sonores acceptables par tous, évidemment... **jusqu'à une certaine limite.**

Cette règle est valable pour tous les bruits récurrents du quotidien (tondeuse, bruits de talons, jeux, musique, télé...) comme pour ceux dus à un événement exceptionnel (fête diurne ou nocturne, anniversaire d'enfants...). Et parce que la tranquillité publique est l'affaire de tous, il est rappelé que tout bruit gênant est interdit, de jour comme de nuit.

@ Sécurité routière : La ceinture de sécurité a 50 ans ! Mais le non-port de la ceinture continue de tuer.

En France, l'obligation de port de la ceinture de sécurité intervient en 1973. D'abord obligatoire seulement hors agglomération, elle était généralisée à l'ensemble du réseau routier six ans plus tard et devient obligatoire à l'arrière des véhicules aussi en 1990. Mais, toujours, selon le Conseil européen de la sécurité des transports (ETSC) (une ONG militant pour la réduction des accidents de la route) le port de la ceinture reste actuellement en-dessous de 90% à l'avant, et sous les 70% à l'arrière des voitures dans les 27 pays de l'UE.

En France, le non-port de ceinture est le troisième facteur de décès sur la route, selon la Sécurité routière, qui estime à **375** le nombre de **vies qui pourraient être sauvées chaque année** si tous les occupants bouclaient leur ceinture.

Un petit rappel concernant les sanctions en cas de non-port de la ceinture de sécurité :

- Le conducteur d'une voiture ne portant pas sa ceinture enfreint le code de la route et est sanctionné avec perte de **3 points** sur son permis et une amende forfaitaire de **135€**. Il en va de même pour les conducteurs de véhicules de transports de personnes. Si un passager d'une voiture âgé de moins de 18 ans ne porte pas sa ceinture de sécurité, le conducteur est responsable et encourt le risque de payer une amende forfaitaire de 135 €.

- Le passager d'une voiture qui n'attache pas sa ceinture de sécurité est passible d'une amende forfaitaire d'un montant de **135 €** mais il n'y aurait pas le retrait de points sur le permis de conduire.

Dans les deux cas, si l'amende est réglée dans les trois jours le montant de l'amende est **minoré à 90 €**. Si le paiement intervient après trente jours, le montant de l'amende est **majoré à 375 €**.

Le conducteur d'un autocar n'est pas responsable du fait qu'un passager ne soit pas attaché, y compris pour les enfants âgés de moins de dix-huit ans. Il n'est donc pas passible de la peine d'amende.

Le passager d'un autocar encourt les mêmes risques qu'un passager en voiture.

Il existe des exceptions : Certaines personnes peuvent être dispensées de l'obligation de porter une ceinture sécurité si leur morphologie ne permet pas de la mettre confortablement ou s'il existe des contre-indications médicales, appuyées par un certificat médical mentionnant la période de validité et obtenu auprès d'un médecin agréé par la préfecture.

C'est aussi le cas pour certaines professions : Le conducteur de taxi en service ;

- Le conducteur ou passager d'un véhicule d'intérêt général prioritaire ou d'une ambulance, en intervention d'urgence ;

- Le conducteur ou passager d'un véhicule des services publics contraint de s'arrêter fréquemment en agglomération ;

- Le conducteur ou passager d'un véhicule effectuant des livraisons de porte à porte en agglomération.

En voiture, mettre sa ceinture de sécurité est absolument obligatoire, faites-la votre habitude.

DECLALOC

Concernant la déclaration préalable pour les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes, il existe deux possibilités :

* **SANS DECLALOC** : L'hébergeur complète un formulaire Cerfa en version papier et doit alors le déposer auprès de la mairie aux horaires d'ouverture. Vous devez alors transmettre aux hébergeurs un récépissé de déclaration. Enfin, vous devez informer le service tourisme de Ploërmel Communauté de cette nouvelle déclaration.

* **AVEC DECLALOC** : OUTIL GRATUIT ET SIMPLE D'UTILISATION, DéclaLoc est un téléservice communal de déclaration d'activité des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes qui permet le partage de données avec l'EPCI et qui est connecté à la solution Taxesjour.fr.

L'hébergeur crée un compte sur la plateforme Déclaloc ([declaloc.fr](https://www.declaloc.fr)) puis complète directement le formulaire Cerfa en ligne. Cela est possible 7/7 jours et 24/24 heures. Le récépissé est généré automatiquement et envoyé à l'hébergeur. Vous êtes avertis par la plateforme du dépôt d'une nouvelle déclaration que vous pourrez retrouver sur votre compte. De même, le service tourisme est averti de cette nouvelle déclaration et prend contact par la suite avec l'hébergeur pour ouvrir son compte sur la plateforme de la taxe de séjour.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec Laëticia VERMET aux coordonnées suivantes : l.vermet@ploermelcommunaute.bzh ou au 02 97 22 24 90.

DU COTÉ DES SERVICES

Bar-Tabac « L'Entracte »

L'Entracte sera fermé du lundi 23 au lundi 30 octobre inclus. Réouverture mardi 31 octobre.

De plus, à partir du mois d'octobre et jusque début avril, nous fermerons tous les jeudis après-midis.



Salon de thé Hortense

Le salon de thé sera fermé du samedi 7 octobre au dimanche 15 octobre.

DU COTÉ DES ASSOCIATIONS

Association des croix

L'association Guilliéroise pour l'entretien des croix et du petit patrimoine tiendra son Assemblée générale le vendredi 27 octobre à 17h30 dans les locaux annexes de la Mairie. Seront abordés : le bilan moral, le bilan financier de l'association, les perspectives d'avenir pour 2024 et les questions diverses. A l'issue de notre réunion, un pot d'amitié clôturera la séance.

Comité des fêtes

Le 9 Septembre a eu lieu le Forum des Associations. Le Comité s'est associé à la mairie dans cette action et a proposé restauration et buvette sur place. Le temps était de la partie et nous avons passé un très agréable moment de partage.

Le **Dimanche 15 Octobre** aura lieu notre Assemblée Générale à la Salle des Elections. Rendez-vous à 10h. Nous ferons le point sur les actions passées et à venir, et ce sera l'occasion d'accueillir de nouveaux membres si le cœur vous en dit.

Nous organisons notre deuxième marché nocturne des producteurs et artisans le **Samedi 18 Novembre**, à la salle Le Carrouêz de 15h à 21h. De nombreux exposants seront présents afin de vous présenter et vendre leurs produits. Entrée visiteurs gratuite et buvette restauration sur place. Pensez aux fêtes de fin d'année ! Nous comptons sur vous.

DU COTÉ DES ECOLES

Ecole Robert DESNOS

La rentrée s'est très bien passée pour petits et grands ! Les séances d'école dehors et les séances de sport avec Max JEHANNO ont déjà repris ! Adèle et Alexandre, deux jeunes voyageurs solidaires, sont venus se présenter à l'école et seront suivis par les élèves à travers leur voyage en Amérique latine !

Les élèves de cycle2 et 3 préparent aussi déjà le suivi de la course Jacques VABRE avec « Initiative cœur ». Et bien d'autres projets encore à venir, la suite au prochain flash !!!

Ecole Sainte Marie

La rentrée des enfants s'est déroulée sous le soleil avec un pot d'accueil offert par l'APEL. Les effectifs sont stables avec 61 élèves. L'équipe reste stable également :

- Mme ROUSSEL en maternelle les lundi, mardi et vendredi et Mme JOUBIOUX, le jeudi, aidées de Mme PAYEN.
- Mme DUVAL PICHARD en CP-CE1
- Mme JEHANNO en CE2-CM1-CM2 et la direction

Le thème d'année sera "En route vers les JO". Fin septembre, les enfants ont participé à l'opération " Nettoyons la nature".

DU COTÉ DES SPORTS

@ Badminton

L'activité badminton a repris depuis le mardi 12 septembre. Vous avez l'opportunité de pratiquer gratuitement le badminton au Complexe Sportif, les mardis soirs hors vacances scolaires de 20h à 22h.

Le badminton est une discipline mixte facilement accessible. Elle permet la remise en forme et la sollicitation musculaire et articulaire. Le matériel peut être prêté sur place. Cette activité est conduite par notre animateur Max.



@ Marche « Découverte de nos sentiers »

Comme précédemment nous effectuerons la marche le deuxième mercredi de chaque mois de **10h30 à 11h45**. Merci de noter les prochaines dates : 11/10, 8/11, 13/12, 10/01, 14/02, 13/03, 10/04, 12/06.

@ Activités sportives pendant les vacances scolaires

Comme à chaque vacances, les activités sportives seront organisées sous l'encadrement de Max, notre animateur sportif. N'hésitez pas à vous rapprocher de celui-ci pour obtenir le programme et inscrire vos enfants : sportguilliers@orange.fr.

@ Guilliers Mauron Handball

La saison 2023-2024 est bel et bien lancée et nous sommes heureux de pouvoir retrouver l'ensemble de nos adhérents et les bénévoles, plus motivés que jamais et prêts à participer aux nouvelles aventures du GMH, et nos sponsors toujours aussi fidèles.

Nous avons eu le plaisir de vous rencontrer à l'occasion du Forum des Associations.

N'oubliez pas, le recrutement est toujours d'actualité ! Si intégrer un club « ambitieux et familial » vous donnait cruellement envie, si les entraînements tombaient comme par hasard sur vos disponibilités, alors n'hésitez plus ! Que vous soyez petits ou plus grands, rejoignez-nous !

Les horaires des entraînements :

- Mercredi : 17h30-18h30 (-13 ans mixte) / 18h45-20h15 (-15 ans filles + Seniors filles)
- Vendredi : 18h30-19h45 (-15ans garçons) / 19h45-22h (Seniors garçons)
- Samedi : 9h30 – 10h30 (baby hand : 4 ans jusque 8 ans et 11 mois)

Et des entraînements il en faut, car les matchs n'attendent pas !

Les matchs prévus à domicile au mois d'octobre sont :

- **Le 7 octobre :**
 - Pour les -15 ans filles contre Pontivy à 15h
- **Le 14 octobre :**
 - Pour les -15 ans garçons contre SC Mevenais à 17h
 - Pour les Seniors filles contre ASC Maure à 19h
 - Pour les Seniors garçons contre Landevant HB (2) à 21h



DATES A RETENIR

DATES	Horaires	MANIFESTATIONS	Organisateur / Lieu
Mercredi 11 octobre	10h30-11h45	Marche « Découverte de nos sentiers »	Mairie / Complexe Sportif
Dimanche 15 octobre	10h00	Assemblée Générale	Comité des Fêtes / Salle des votes
Vendredi 27 octobre	17h30	Assemblée Générale	Association des croix/ Salle des votes
Samedi 4 novembre	12h00	Repas du CCAS	Mairie/ Le Carrouêz
Samedi 18 novembre	15h00–21h00	Marché nocturne	Comité des Fêtes / Le Carrouêz

Le Maire – Joël LEMAZURIER